

**Extrait du registre des délibérations
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONCEAUX**

**Date de
convocation**

25/06/2026

Date d'affichage

03/07/2026

**Nombres de
Conseillers**

En exercice : 15
Présents : 12
Pouvoirs : 3
Votants : 15

L'an deux mil vingt six
Le jeudi 2 juillet

Le Conseil Municipal,
Légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
Présidence de : Mme Dias

Présents :

Mr LEFEBVRE, Mme GUENNETEAU, Mr MACHU, Mme CASTAN,
Mr LEPAYSAN, Mme CARON, Mr PINCHEDEZ, Mr PAPQUET, Mme
ANDERSON, Mr BRENGUES, Mr BARDIN, Mme LOPATA

Absents ayant donné pouvoir :

Mme NIKIEL a donné pouvoir à Mme DIAS
Mme ANDERSON a donné pouvoir à Mme CASTAN
Mme BAGLIN a donné pouvoir à Mr MACHU
Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice

GUENNETEAU Edith a été élue Secrétaire

Attribution d'une mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la rue Madame

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Madame le Maire explique et informe les membres du Conseil Municipal que :

Considérant le projet d'aménagement de la rue Madame, inscrit dans le programme
d'investissement de la commune, visant à améliorer la sécurité, les déplacements,
l'accessibilité et la qualité des espaces publics ;

Considérant qu'il est nécessaire de confier une mission de maîtrise d'œuvre afin
d'assurer les études de conception, la préparation des marchés de travaux, le suivi de
leur exécution et la réception des ouvrages ;

Considérant le devis présenté par ETUDIS AMENAGEMENT, d'un montant de 12 375
€ HT, soit 14 850 TTC, correspondant aux missions de conception et de réalisation de
cette opération ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité :

- d'approuver le devis présenté par ETUDIS AMENAGEMENT pour la réalisation de la mission de maîtrise d'œuvre relative à l'aménagement de la rue Madame, pour un montant de 12 375 € HT, soit 14 850 TTC en précisant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.
- de confier à ce prestataire les missions de maîtrise d'œuvre couvrant les phases de conception et de réalisation de l'opération, conformément au devis annexé à la présente délibération ;
- d'autoriser Madame le Maire à signer le devis, ainsi que tous les documents nécessaires à son exécution

Monceaux, le 7 juillet 2026

Le Maire,
T. DIAS

